



Conditions d'acheminement au Maroc de dons Humanitaires

Nature du don ;

Le poids total du don ;

Liste exhaustive du matériel (et références s'il y a lieu) ;

Destinataires du don (attestation d'acceptation du don à but non lucratif, signée par les destinataires + déclaration officielle de l'association bénéficiaire, le cas échéant) ;

Formulaire de demande d'exonération de la taxe douanière rempli et signé par les soins des donateurs, édité sur le site de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects : www.douane.gov.ma ;

Date et lieu (poste frontière) d'arrivée sur le territoire marocain ;

Nom du (ou des) chauffeur(s) accompagnateur(s) et n° de son (leurs) passeport(s) ;

Numéro d'immatriculation du véhicule transportant le don.

N.B. : en raison de la multiplicité des instances gouvernementales sollicitées, un **délai de 45 jours** est nécessaire pour l'instruction du dossier.

Dons transitant par le Maroc

Liste détaillée du matériel ;

Nature, volume et poids du don ;

Noms et prénoms des personnes véhiculant le don, ainsi que leurs numéros de passeports ;

Marque et numéro d'immatriculation des véhicules transportant le don ;

Pays destinataire(s) du don ;

Itinéraire précis emprunté lors du transit par le territoire marocain ;

N.B. : un dépôt de garantie est exigible au poste frontière d'entrée au Maroc et récupérable à la sortie ou cautionnement par l'Ambassade du pays destinataire du don, accréditée au Maroc.

En-tête de l'établissement
requérant

ANNEXE II

INVENTAIRE* ANNEXE A LA DEMANDE DE FRANCHISE

Nature de la marchandise (espèce et référence)	Quantités

* Inventaire à établir en trois (03) exemplaires dûment authentifiés.

Nom du bénéficiaire du don

**Demande de bénéfice de franchise douanière pour des
marchandises reçues à titre de don**

Nous soussignés (es qualité)

Demeurant à

Demande le bénéfice de la franchise des droits et taxes pour les
marchandises ci-après désignées :.....

.....

.....

.....

objet du titre de transport n°.....

Constituant un don reçu de.....

Lesdites marchandises sont destinées à (1).....

.....

Nous nous engageons à présenter, à tout contrôle des services
douaniers, les marchandises en cause ou les justificatifs de leur emploi.

A défaut, nous acquitterons les droits et taxes exigibles, sans
préjudice des poursuites contentieuses, conformément aux dispositions
en vigueur en la matière dont notamment l'article 166 ter du code des
douanes et impôts indirects promulgué par le dahir portant loi n° 1-77-
339 du 25 chaoual 1397 (9 Octobre 1977) tel qu'il a été modifié et
complété.

Fait à , le

Signature

(1) lieu de destination des marchandises objet du don.

En-tête de l'établissement
requérant

**DEMANDE (1) D'AUTORISATION D'ADMISSION EN FRANCHISE
DES DROITS ET TAXES AU TITRE DES ACCORDS DE L'UNESCO
D'OBJETS OU DE MATERIELS A CARACTERE EDUCATIF,
SCIENTIFIQUE OU CULTUREL DESTINES A L'ENSEIGNEMENT OU
AU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE.**

Je soussigné (e) ... (2)
a l'honneur de solliciter de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects,
l'autorisation d'importer en franchise des droits et taxes le matériel ci-dessous
désigné :

DESIGNATION DU MATERIEL (3) :

NOMENCLATURE DOUANIÈRE :

ORIGINE :

FOURNISSEUR OU FABRICANT :

BUREAU D'ENTREE AU MAROC :

IMPORTATEUR :

Le matériel ci-dessus désigné sera directement acheminé à
et pris en charge sur l'inventaire du matériel de cet établissement.

Je m'engage en outre à n'utiliser le matériel admis en franchise que pour les besoins
propres de recherches scientifiques pures ou d'enseignement et à ne le prêter ou le
céder, même à titre gratuit, sans l'accord préalable de l'Administration des Douanes
et Impôts Indirects.

..... le

(Signature et Cachet)

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION DES DOUANES

L'autorisation d'importer en franchise des droits et taxes d'importation le matériel ci-
dessus est :

ACCORDEE

REFUSEE

RABAT, LE

LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES

(Signature et Cachet)

- (1) Demande à établir en trois (03) exemplaires dûment authentifiés et à adresser directement à l'administration des douanes et impôts indirects.
- (2) Qualité du représentant de l'établissement requérant.
- (3) Lorsque la demande porte sur plusieurs articles, ces derniers doivent être repris sur l'inventaire dont modèle est ci-joint en annexe.